



CSA M du 6 mai 2026 : Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

L'UNSa Justice et l'USM prennent la parole aujourd'hui avec gravité. Car les chiffres, les constats, les rapports, les alertes, tout converge vers une même réalité : le ministère de la Justice est en train de franchir un seuil critique, et l'État ne peut plus se permettre de détourner le regard.

Le poids des maux se caractérise par des chiffres accablants pour ne pas dire dramatiques, avec un déficit de près de 5 000 postes vacants de personnels pénitentiaires, plus de 5 000 agressions physiques sur personnels, et une suroccupation carcérale à hauteur de 25 000 détenus !

5 000 postes sont actuellement vacants tous corps confondus, c'est là que le bât blesse le plus ! 28 millions d'heures supplémentaires en stock restent impayées. Les agents tiennent l'institution à bout de bras. Le PLF 2026 prévoit 855 créations de postes, alors que 5 000 sont nécessaires pour stabiliser la situation.

Face à cette détérioration sans fin de leurs conditions de travail, les personnels pénitentiaires ont décidé de se mobiliser le 27 avril 2026, à l'appel de **l'UFAP UNSa Justice**. Une mobilisation légitime, responsable, mais déterminée, qui a déjà permis d'obtenir des avancées concrètes : un abondement en effectifs dès 2026 dans le cadre des deux campagnes de mobilité du CEA, la mise en place d'un plan triennal de résorption des emplois vacants à partir de 2027, et le portage politique par le garde des Sceaux de la demande de paiement du stock d'heures supplémentaires réalisées mais non payées.

Nous ne sommes plus dans le temps des ajustements. Nous ne sommes plus dans le temps des effets d'annonce. Nous sommes dans le temps de l'urgence. L'administration pénitentiaire ne peut plus fonctionner sur la seule abnégation de ses personnels. L'engagement professionnel sans failles des agents ne doit plus servir de variable d'ajustement à des arbitrages budgétaires qui ignorent la réalité du terrain.

Sur le volet métiers, **L'UNSa Justice** exige la mise en place d'équipes mobiles pour rompre l'isolement de l'agent sur sa courserie, ainsi qu'une véritable révision de la journée de détention. Il n'est plus acceptable de maintenir des organisations devenues intenable, où les mouvements s'empilent, où les agents s'épuisent, et où la sécurité se dégrade inlassablement.

L'UNSa Justice attend aujourd'hui des engagements fermes, datés, financés et une reconnaissance de la valeur, la dignité et l'expertise des personnels pénitentiaires.

Une suroccupation carcérale avec près de 25 000 détenus ! Au 1er avril 2026, 88 145 détenus s'entassent dans des établissements qui ne disposent que de 63 300 places opérationnelles, soit une densité carcérale de près de 139 %, qui grimpe à 171 % dans les maisons d'arrêt et QMA. Ce ne sont plus des écarts, ce sont des gouffres. 7 540 matelas au sol témoignent d'une aggravation continue de la surpopulation carcérale.

Cette situation n'est pas un accident. Elle est le produit d'une dynamique d'incarcération qui s'accélère depuis 2022, et qui dépasse désormais toutes les capacités de l'administration à assurer ses missions fondamentales : surveiller, protéger et réinsérer. L'administration pénitentiaire peine désormais à assurer sa mission première d'exécution des décisions de justice, et même à garantir la sécurité de ses propres agents, confrontés à une explosion des violences, + 57 % en quatre ans !

Dans ce contexte, la réponse bâtiminaire, pour nécessaire qu'elle soit, ne suffit plus. Le « plan 15 000 », lancé en 2018, devait être la grande réponse structurelle. En 2026, à deux ans de son terme, il n'est qu'à mi-parcours : 25 établissements livrés, 7 504 places brutes, 5 531 places nettes une fois les fermetures intégrées.

Le calendrier initial est désormais hors d'atteinte, et ce malgré les 6 500 places encore en études ou en travaux. Plus grave encore : 14 opérations prêtes à être lancées sont bloquées, faute de signature du ministère de l'Économie, pour des raisons purement budgétaires.

Et même si ce plan était mené à son terme, il serait déjà dépassé. Conçu pour atteindre 75 000 places en 2027, il se heurte aujourd'hui à une réalité de 88 145 détenus.

L'UNSa Justice et l'USM le disent sans détour : le plan 15 000 est obsolète. Pour revenir à une densité de 100 %, il manque 25 000 places, soit bien plus que la cible initiale !

À l'aune de ces constats, la politique de construction ressemble de plus en plus à une tentative de vider l'océan à la petite cuillère, pour un coût de près de 500 millions d'euros d'autorisations d'engagement en 2026. Pendant ce temps, les établissements suffoquent, les personnels s'épuisent, et la chaîne pénale se tend jusqu'à la rupture.

Le nouveau programme immobilier en modulaires annoncé (3 000 places en QSL et QCP) présente des intentions intéressantes, notamment l'adaptation de la sécurisation au niveau de dangerosité des détenus, ce que nous revendiquons depuis 1992... Mais là encore, la limite est évidente : aucune ouverture n'est possible sans personnels !

Concernant les services judiciaires, **L'UNSa Justice** rappelle que les engagements de l'administration doivent avoir du sens et que le respect des accords signés est un minimum auquel la direction des services judiciaires (DSJ) et le Ministère sont tenus.

Vous le savez, il manque à ce jour 50 promotions de greffiers en cadres greffiers suite à l'examen professionnel 2025.

L'UNSa Justice sollicite que les 50 postes manquants soient pourvus au titre de l'année 2026, par le biais d'une nouvelle sélection professionnelle (publication d'une liste complémentaire).

De même, l'article 33 du décret du 4 décembre 2024 prévoit la promotion au choix des cadres greffiers au grade principal dès 2026. Là encore, **L'UNSa Justice** ne demande rien d'autre que le juste respect de l'engagement initial, au moins pour les anciens greffiers fonctionnels.

Le respect des engagements de l'administration est un indispensable signe de sérieux et de crédit, mais aussi un gage de considération envers les agents en attente, et de respect envers les organisations syndicales qui ont signé cette réforme et ont tenu, elles, leurs engagements.

L'UNSa Justice a saisi la Chancellerie de ces problématiques, et se battra jusqu'au bout ! Tout comme pour la mise en place de la filière technique qui doit à minima s'accompagner d'un dialogue social autre que de façade. Là encore, cette réforme a été négociée grâce, et avec, **notre organisation syndicale** : le dialogue, y compris au sein des directions, ne peut pas être balayé d'un revers de main !

L'UNSa Justice et l'USM souhaitent aussi vous alerter sur la baisse très inquiétante du ratio entre les magistrats (et plus largement l'équipe en charge de la rédaction des décisions et du traitement des orientations) et le greffe. Mettre des moyens pour faire baisser les stocks, c'est bien ... mais si on ne s'assure pas que les décisions puissent être mises en forme, et exécutées, le collectif de travail ne s'en portera pas mieux ! Bien au contraire, la souffrance au travail ne fait qu'augmenter faute d'effectifs adaptés. Ce ne sont pas les deux projets de loi « Justice criminelle » et « exécution des peines » qui vont améliorer la situation !

Enfin, parlons un peu des outils informatiques défailants et notamment de PORTALIS... Il y a tant à dire, mais rien dont vous n'avez pas encore entendu parler ! Il aura fallu attendre des années pour avoir un outil de travail qui, loin d'améliorer le service public de la Justice, ne fait qu'augmenter considérablement le temps de travail des agents, sans avoir les facilités de gestion de WINGES. Quand le suivi d'audience prend beaucoup plus de temps que l'audience elle-même à l'heure de la dématérialisation, c'est une honte et un affront pour les personnels engagés qui n'en peuvent plus. PORTALIS plombe les greffes et en cela, il est le digne héritier de CASSIOPEE !

S'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), pour **l'UNSa Justice et l'USM**, il est impossible d'ouvrir cette instance sans exprimer une vive inquiétude face à la mise en œuvre précipitée des unités judiciaires à priorité éducative (UJPE), annoncées à grand renfort de communication dans le sillage du garde des Sceaux, le 26 novembre 2025 actant la fin des centres éducatifs fermés.

Cette mise en œuvre des UJPE est déclinée aujourd'hui au pas de charge avec un objectif fixé au 1^{er} septembre 2026 pour l'ensemble du secteur public de la PJJ.

Derrière cet affichage, les personnels constatent surtout l'absence d'un accompagnement réel, structuré et à la hauteur des enjeux, réduit trop souvent à des webinaires ou à des questionnaires dématérialisés, sans véritable travail collectif ni réponses concrètes aux interrogations du terrain.

Où est le cahier des charges consolidé et opposable, précisant les finalités, les moyens et les organisations ?

Quelle place est réellement pensée pour les professeurs techniques, pour les infirmiers, pour l'ensemble des professionnels dont les compétences sont pourtant essentielles à la réussite de ces dispositifs ?

Faut-il comprendre que les UJPE ne seraient, en définitive, que des institutions spécialisées de l'éducation surveillée (ISES) de taille réduite, sans que les enseignements du passé n'aient été pleinement tirés ?

Au-delà des principes, se posent des questions très concrètes et immédiates : les bâtiments actuels sont-ils adaptés pour accueillir non seulement des mineurs, mais également l'ensemble des acteurs appelés à intervenir dans ces nouvelles modalités, avec des espaces dédiés, notamment pour l'enseignement ?

Combien de mineurs seront pris en charge simultanément et selon quelles normes d'encadrement ?

Quel devenir pour les unités éducatives d'activités de jour (UEAJ), appelés à devenir de simples lieux d'accueil des mineurs placés en UJPE ou maintenus dans leurs missions actuelles ?

Qu'en est-il de la présence infirmière in situ, des conditions matérielles d'exercice, des exigences de confidentialité, de la gestion des pharmacies, des protocoles avec les structures de soins hôpitaux, CMP, CMPP et plus largement de l'articulation avec la psychiatrie, autant de sujets qui nécessitent un travail préparatoire approfondi de la PJJ et qui, à ce jour, restent sans réponse lisible ?

De la même manière, quel travail a été engagé avec la direction des services judiciaires concernant la rédaction des « OPP » et les évolutions induites par la bascule vers les UJPE, et quelles formations sont prévues pour les professionnels afin d'assurer la sécurité juridique et la cohérence des pratiques ?

Doit-on comprendre que les éducateurs intervenant en PEAT, UEAT ou MEAT devront eux-mêmes assurer un rôle d'interface entre le magistrat et les structures, en orientant vers des « OPP transitoires » jusqu'au 31 août 2026, puis vers de nouvelles décisions à compter du 1^{er} septembre, au risque d'alourdir encore des missions déjà sous tension ?

Quel lien est établi avec le CJPM, notamment ses articles R.241-1 à R.241-39, et quelle sécurisation des pratiques en découle ?

Plus largement, la PJJ a-t-elle véritablement travaillé, notamment via la SDMPJIE, en articulation avec la DSJ pour garantir une cohérence nationale, et ce travail a-t-il été décliné au niveau territorial entre les DIR et les cours d'appel, puis entre les DT et les tribunaux judiciaires ?

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, force est de constater qu'aucune communication nationale claire n'a été portée sur ces sujets structurants, laissant les professionnels dans une incertitude préoccupante, dans ces conditions, la question est simple et appelle une réponse tout aussi claire. La PJJ entend-elle accompagner réellement cette réforme en donnant aux agents les moyens, les repères et la sécurité nécessaires, ou choisit-elle de laisser, une fois encore, les équipes de terrain seules face aux situations et aux responsabilités qui en découlent ?

S'agissant du secrétariat général et de l'administration centrale, **l'UNSa Justice** suit de près et avec attention et vigilance les différentes réorganisations engagées, avec comme exigence l'accompagnement et le respect des droits des personnels concernés par ces restructuration.

Plus largement sur l'ensemble des périmètres de ce ministère, **l'UNSa Justice** exige la mise en œuvre de la deuxième tranche de 10 millions d'euros visant la revalorisation des personnels administratifs et techniques corps communs, car contrairement à ce qu'ont publié certains, il n'y a, à ce jour, aucune consigne ni information visant à une mise en paiement à compter de juin !

Pour rappel, sous l'impulsion de **l'UNSa Justice** et conformément aux propositions que nous avons faites, sur trois ans (2025, 2026 et 2027), nos collègues doivent voir leur IFSE revalorisée à hauteur de 600 €/an pour les agents de catégorie C, de 700 €/an pour les agents de catégorie B et de 800 € pour les agents de catégorie A.

En effet, tout comme nous avons su être exigeants et vigilants sur l'exercice 2025 pour la mise en paiement du premier tiers de cette revalorisation à l'automne dernier avec l'effet rétroactif qui s'impose à une revalorisation annuelle, **l'UNSa Justice** vous sollicite une énième fois cette année pour que cette mise en paiement se traduise très rapidement par une validation de la dépense par le guichet unique et le CBCM.

L'UNSa Justice à la même exigence s'agissant des plans de requalification et de promotions à construire pour les personnels administratifs de catégorie C en B et de catégorie B en A, sans oublier la cartographie à construire pour des postes de catégorie B et de catégorie A pour les personnels techniques corps communs, sachant que nous devons engager dès cette année et cela sur quatre ans la promotion de 100 adjoints techniques (hors DAP) à concurrence de 25 promotions par an.

Enfin et alors qu'à l'ordre du jour nous allons évoquer l'IA au ministère de la Justice, **l'UNSa Justice et l'USM** sont toujours en attente depuis la fin janvier de la finalisation de l'accord cadre ministériel, dont la négociation a été engagée à notre initiative à l'issue du CSA Ministériel boycotté du 29 septembre dernier.

Qu'en est-il ? Ou est passé ce projet d'accord devant apporter un cadre doctrinal au fonctionnement et avant tout développement de l'IA au sein du ministère de la Justice ?

Paris, le 6 mai 2026

Pour les élus de l'UNSa Justice et de l'USM,

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET.